



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 35254

Texte de la question

Mme Sylvia Bassot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA sur l'entretien de l'assainissement non collectif. Ce sont près de 1 000 entreprises en France, soit 12 000 salariés, qui assurent l'entretien de l'assainissement non collectif des particuliers. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a rendu obligatoire cet entretien qui est, par ailleurs, indispensable pour le bon fonctionnement des installations et éviter nuisance et pollution. Alors que les prestations d'entretien sur les réseaux collectifs et les stations d'épuration sont taxées au taux réduit de TVA à 5,5 %, les prestations d'entretien pour l'assainissement individuel sont taxées à 20,6 %. Les entreprises, ainsi que les particuliers ayant un assainissement individuel, sont de ce fait lésés. Aussi, afin de faire disparaître cette différence, et inciter à une meilleure protection de l'environnement, il lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures afin que le taux de TVA sur l'entretien de l'assainissement non collectif passe à 5,5 %.

Texte de la réponse

L'article 5 de la loi de finances pour 2000 soumet au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Le Gouvernement a décidé que cette baisse serait appliquée à compter du 15 septembre 1999. Les travaux d'installation, de mise aux normes et d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif des particuliers, afférents à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans, bénéficient à ce titre du taux réduit de la TVA.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvia Bassot](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35254

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1999, page 5552

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 861